

Adoption de la loi « Modernisation, développement et protection des territoires de montagne

Adoption définitive de la loi «Modernisation, développement et protection des territoires de montagne» Je me réjouis de l'adoption définitive une semaine après sa première lecture au Sénat, du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Ce texte, fruit d'un long travail de concertation avec les acteurs de ces territoires et de compromis parlementaires, vise à davantage valoriser les atouts de nos territoires de montagne et non plus seulement d'en compenser les handicaps. Il modernise les dispositifs et les instances de gouvernance actuels, soutient l'emploi et le dynamisme économique en montagne, réhabilite l'immobilier de loisir par un urbanisme adapté et apporte, d'une manière générale, des réponses aux besoins quotidiens des habitants, entreprises ou usagers de ces territoires notamment, en matière d'accès aux services publics, d'éducation, de soins, de transports ou de services numériques. Je regrette toutefois, qu'après l'unanimité obtenue à l'Assemblée nationale puis au Sénat, une partie des sénateurs de droite n'ait pas voté ce texte pourtant essentiel à la vitalité de nos territoires de montagne. Alain DURAN

Secrétariat Parlementaire d'Alain DURAN
Sénateur de l'Ariège
Résidence des 3 Vallées - 1 rue de Berga 09400 TARASCON SUR ARIEGE